Ecrit par Echo du Mardi le 14 décembre 2023

Côtes du Rhône : les vignobles font de la place pour les arbres et arbustes



Le Syndicat des Côtes du Rhône s'engage auprès de l'entreprise PUR, leader dans le domaine du développement basé sur la nature qui aide les entreprises à réduire leurs émissions de carbone, en faveur de l'agroforesterie.

Le programme 'Ici, on sème', de l'entreprise PUR, vise à reconnecter les entreprises à leurs écosystèmes vitaux notamment en favorisant l'agroforesterie. Ainsi, le Syndicat des Côtes du Rhône s'engage à ce que les arbres et arbustes retrouvent une place dans le vignoble.

Ces plantations auront plusieurs bénéfices dont un côté esthétique, une diversification de la biodiversité, une meilleure gestion de l'eau, une mise en place d'espaces de vies d'auxiliaires de la vigne pour limiter les traitements, mais elles pourront aussi faire office de brise-vent.

La société PUR prend en charge le financement des plants de végétaux, fournitures, ainsi que l'accompagnement en conseils techniques. Ces financements sont issus d'entreprises privées qui souhaitent investir dans des projets environnementaux ou RSE (Responsabilité Sociétale des

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 14 décembre 2023

Entreprises). De son côté, le vigneron doit assurer la préparation du sol, la plantation et l'entretien des plants.

Pour pouvoir candidater, il faut que l'entreprise appartienne à un agriculteur, que le porteur du projet soit actionnaire d'au moins 50% de l'exploitation, que l'entreprise s'engage à planter un minimum de 350 arbres ou arbustes par exploitation, que l'exploitation ait au moins 12 mois d'ancienneté, et que l'exploitant s'engage sur cinq ans. Les premières plantations devraient avoir lieu à l'automne 2024.

Pour candidater, cliquez ici.

V.A.